

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement modifiant le Règlement sur l'admissibilité d'une réclamation au Fonds d'indemnisation des services financiers

(Voir section 4.2.2 du présent bulletin)

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ENCORE ENERGY CORP.	2026-IC-1035216	2026-05-07	300,00 \$
FNB ALTERNATIF BAISSIER À EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN DE LINGOTS D'ARGENT BETAPRO 3X	2026-SPI-1033831	2026-05-07	400,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
FNB ALTERNATIF BAISSIER À EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN DE LINGOTS D'OR BETAPRO -3X	2026-SPI-1033812	2026-05-07	400,00 \$
FNB ALTERNATIF HAUSSIER À EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN DE LINGOTS D'ARGENT BETAPRO 3X	2026-SPI-1033800	2026-05-07	400,00 \$
FNB ALTERNATIF HAUSSIER À EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN DE LINGOTS D'OR BETAPRO 3X	2026-SPI-1033872	2026-05-07	400,00 \$
FNB GLOBAL X INDICE INDE NIFTY 50	2026-SPI-1033915	2026-05-07	400,00 \$
FNB GLOBAL X OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE ET À RENDEMENT AMÉLIORÉ	2026-SPI-1033786	2026-05-07	100,00 \$
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2025 ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	2026-SPI-1033837	2026-05-07	200,00 \$
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2025 ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2026-SPI-1033867	2026-05-07	200,00 \$
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2025-II ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	2026-SPI-1033886	2026-05-07	200,00 \$
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2025-II ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2026-SPI-1033997	2026-05-07	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
PORTEFEUILLE À REVENU FOUNDATION WEALTH	2026-SPI-1033777	2026-05-07	200,00 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS FOUNDATION WEALTH	2026-SPI-1033765	2026-05-07	200,00 \$
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE FOUNDATION WEALTH	2026-SPI-1033720	2026-05-07	200,00 \$
RESVERLOGIX CORP.	2026-IC-1035224	2026-05-07	1 800,00 \$
UPSTART INVESTMENTS INC.	2026-IC-1035175	2026-05-07	200,00 \$

6.4.2 Initiés

Aucune information.

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Mines d'or et de cuivre Newbaska Ltée

Le 15 mai 2026

MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE (l'« émetteur »)

LEVÉE TOTALE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. L'émetteur fait l'objet d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt (l'« interdiction d'opérations ») prononcée par l'Autorité des marchés financiers (le « décideur ») le 5 mai 2025.
2. L'émetteur a déposé tous les documents d'information continue périodique prévus par la législation auprès du décideur.
3. L'émetteur a déposé une demande auprès du décideur en vue d'obtenir la levée totale de l'interdiction d'opérations.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4 ou dans l'*Instruction générale 12-202 relative à la levée de certaines interdictions d'opérations* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

4. La présente décision est fondée sur les déclarations de faits soumises par l'émetteur dans le cadre de sa demande.

Décision

5. Le décideur estime que la décision de lever l'interdiction d'opérations respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
6. La décision du décideur en vertu de la législation est de lever l'interdiction d'opérations.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-IC-1036634

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
GOLD ROYALTY CORP.	2026-05-14	Colombie-Britannique
PERIMETER MEDICAL IMAGING AI, INC.	2026-05-19	Ontario

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS MULTISTRATÉGIES NYMBUS	2026-05-14		Québec
FONDS OBLIGATIONS DURABLES BONIFIÉES			- Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
NYMBUS FONDS REVENU MENSUEL NYMBUS			<ul style="list-style-type: none"> - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.		2026-05-12	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador
BROOKFIELD BUSINESS CORPORATION	2026-05-15		Ontario
COLLECTIVE MINING LTD.	2026-05-13		Ontario
HUBBAY MINERALS INC.		2026-05-15	Ontario
STEADYHAND BUILDERS FUND STEADYHAND EQUITY FUND STEADYHAND FOUNDERS FUND STEADYHAND GLOBAL EQUITY FUND STEADYHAND GLOBAL SMALL-CAP EQUITY FUND STEADYHAND INCOME FUND STEADYHAND SAVINGS FUND	2026-05-14		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
STEADYHAND SMALL-CAP EQUITY FUND			
WEST RED LAKE GOLD MINES LTD.	2026-05-15		Colombie-Britannique

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
ADDENDA FONDS D' ACTIONS DIVERSIFIÉ MONDIAL	2026-05-14		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador
FNB DE ROTATION THÉMATIQUE BNI	2026-05-13		Québec - Colombie-Britannique - Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES À RENDEMENT AMÉLIORÉ SMARTDATA BNI			- Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SMARTDATA BNI			- Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest
FONDS DURABLE D' ACTIONS MONDIALES SYSTÉMATIQUE BNI			- Yukon - Nunavut
PORTEFEUILLE FNB ACTIONS BNI			
PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR BNI			
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE BNI			
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ BNI			
FONDS CLIC OBJECTIF 2030 IA CLARINGTON	2026-05-14		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE	2026-05-13		Québec - Colombie-Britannique - Alberta
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR			- Saskatchewan - Manitoba - Ontario
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES			- Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE			- Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE			
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES			
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE			
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS POSITIVES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES			
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT			
FONDS IA CLARINGTON AGILE DE REVENU MONDIAL À RENDEMENT TOTAL	2026-05-14		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS IA CLARINGTON AGILE D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS			
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR REVENU MENSUEL			
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS DE REVENU À TAUX VARIABLE			
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU			
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE PRUDENT			
NI-CO ÉNERGIE INC.			
	2026-05-15		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
FONDS À REVENU MULTI- ACTIFS PURPOSE			
	2026-05-15		Ontario
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES PURPOSE			
FONDS SCOTIA REVENU AVANTAGE			
	2026-05-14		Ontario
FONDS SCOTIA ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES			
FONDS SCOTIA D' ACTIONS MONDIALES À FAIBLE CAPITALISATION			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS SCOTIA D' ACTIONS MONDIALE			
ISHARES GOLD BULLION ETF	2026-05-13		Ontario
ISHARES SILVER BULLION ETF			

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Milestone Pharmaceutiques Inc. Accord pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 7 mai 2026 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'AMF pour procéder au placement d'actions ordinaires, actions privilégiées, bons de souscription et titres de créance auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'AMF (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'AMF donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement.

Fait le 12 mai 2026.

Martine Barry

Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS1036147

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ABITIBI METALS CORP.	2026-05-14	30 752 228 \$
APOGEE MINERALS LTD.	2026-05-06	2 743 750 \$
AT&T INC.	2026-04-30	290 272 861 \$
AURANIA RESOURCES LTD.	2026-05-07	204 375 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-06	2 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2 913 375 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2 125 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2 125 000 \$
BLUE MOON METALS INC	2026-05-06	50 000 000 \$
BLUESTAR FLAGSHIP FUND II LP	2026-03-04 au 2026-03-11	79 985 \$
BLUME SUPPLY INC.	2026-05-08	1 698 279 \$
CANADA CARTAGE CORPORATION	2026-05-08	99 078 086 \$
CORPORATION DE MINÉRAUX STRATÉGIQUES DU MAROC	2026-05-04	7 516 934 \$
CORPORATION GEEKCO TECHNOLOGIES	2026-05-05	223 025 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CYTOKINETICKS, INCORPORATED	2026-05-08	485 853 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2026-05-15	3 530 000 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2026-05-04	958 593 \$
ESSENTIAL UTILITIES, INC.	2026-03-23	35 616 766 \$
FERALX SYSTEMS INC.	2026-05-06	945 000 \$
FFL PARALLEL FUND VI, L.P.	2026-04-30	64 441 520 \$
FLOW METALS CORP.	2026-01-22	400 000 \$
FONDS EN GESTION COMMUNE DE DETTE PRIVÉE À LONG TERME ÉMERAUDE TD	2026-03-03	30 000 000 \$
GALLEON GOLD CORP.	2026-05-12	114 398 \$
GEIGER ENERGY CORPORATION	2026-05-07	4 945 000 \$
GEORGIA-PACIFIC LLC	2026-05-07	2 719 446 \$
GLENGARRY FUNDING TRUST	2026-05-07	450 000 \$
HERITAGE MINING LTD.	2026-04-17	340 000 \$
HSBC HOLDINGS PLC	2026-05-12	186 456 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
IMMO FINANCE CAPITAL S.E.C.	2026-05-04 au 2026-05-14	500 000 \$
INFIELD MINERALS CORP.	2026-05-12	1 250 000 \$
INVENTUS MINING CORP.	2026-04-30	2 500 000 \$
JUBILEE CLO 2025 XXXII DAC	2025-12-18	51 696 000 \$
MANULIFE CANADIAN REAL ESTATE INVESTMENT FUND	2020-10-16 au 2020-10-19	1 000 000 \$
META PLATFORMS INC.	2026-05-04	556 596 167 \$
MORRISON FINANCIAL JUNIOR MORTGAGE INCOME FUND TRUST	2026-05-08	505 777 \$
NEARCTIC INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2025-11-28	304 712 \$
NOREA CAPITAL II, S.E.C.	2026-03-11	25 382 004 \$
OMEGA PACIFIC RESOURCES INC.	2026-05-08	1 508 010 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN G-NEW OPENAI) L.P.	2026-04-14	138 127 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2026-05-08 au 2026-05-14	1 500 000 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-05-17	6 878 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-05-10	13 632 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-05-12	68 519 \$
PROPETRO HOLDING CORP.	2026-05-07	16 059 303 \$
RESSOURCES DELTA LIMITÉE	2026-05-07	5 756 438 \$
SAGA METALS CORP.	2026-05-06 au 2026-05-08	10 526 487 \$
SECURE CAPITAL MIC INC.	2026-04-30 au 2026-05-08	98 000 \$
SENSEONICS HOLDINGS, INC.	2026-05-04	272 220 \$
SUJA LIFE, INC.	2026-05-08	9 208 114 \$
THE51 VENTURES FUND I LIMITED PARTNERSHIP	2026-05-08	684 300 \$
WESTERN STAR RESOURCES INC.	2026-05-11	3 193 713 \$
YORKVILLE HEALTH CARE FUND	2026-05-04	8 103 449 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BCP IX CANADA ACCESS FUND, L.P.	2025-01-01 au 2025-12-31	6 548 980 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA D'ACTIONS CANADIENNES	2025-01-01 au 2025-12-31	57 475 936 \$
CIBC CANADIAN EQUITY ALL CAP POOL	2025-01-01 au 2025-12-31	272 695 \$
CORTLAND CREDIT STRATEGIES LP	2025-01-01 au 2025-12-31	3 419 097 \$
FIDELITY ALTERNATIVE REAL ESTATE TRUST	2025-03-17 au 2025-12-31	6 311 801 \$
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE SANS COMBUSTIBLES FOSSILES JARISLOWSKY, FRASER	2025-01-01 au 2025-12-31	143 134 618 \$
FONDS VAN BERKOM AMÉRICAIN À PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	119 757 \$
FONDS VAN BERKOM CANADIEN À PETITE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	1 835 311 \$
FONDS VAN BERKOM INTERNATIONAL À PETITE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	3 214 437 \$
FONDS VAN BERKOM MONDIAL À PETITE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	19 242 571 \$
ICAPITAL CBRE GLOBAL INFRASTRUCTURE ACCESS FUND LP	2025-01-01 au 2025-12-31	74 490 874 \$
ICG EUROPE FUND VIII FEEDER SCSP	2024-12-09 au 2024-12-09	60 886 182 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LETKO BROUSSEAU FONDS RER ÉQUILIBRÉ	2025-01-02 au 2025-12-31	45 206 516 \$
NICOLA BOND FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	2 319 727 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES - VALEUR - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS INTERNATIONALES II - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES DE REVENU ET DE CROISSANCE - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE DE MARCHÉ EMERGENTS - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE DE REVENU BONIFIÉ CCLPC	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE DE REVENU ET CROISSANCE - CLIENT PRIVÉ II	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE DE TITRES À REVENU FIXE CCLPC	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
THE HGC FUND TRUST	2025-01-02 au 2025-12-31	17 434 238 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Hudbay Minerals Inc. Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 24 avril 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 4 mai 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 1 mai 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1032229

**Projet PL S.E.C.
Demande d'autorisation**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 avril 2026 (la « demande »);

Vu l'engagement souscrit par l'émetteur auprès de l'Autorité le 18 mai 2023, par lequel il s'est engagé à ne pas effectuer ou permettre que soit effectuée une opération sur valeurs sur ses titres incluant notamment un rachat ou un transfert de parts sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de l'Autorité;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir l'autorisation de l'Autorité pour effectuer et permettre que soit effectuées les opérations sur titres suivantes :

1. Le rachat pour annulation par l'émetteur de la totalité des 4 125 388 parts émises et impayées détenues par 9405-9276 Québec inc.;
2. Le rachat pour annulation par l'émetteur de la totalité des 4 125 388 parts émises et impayées détenues par Investissements Belabri inc.;
3. La consolidation ou l'annulation par l'émetteur des 5 486 004 parts émises et impayées détenues par 9406-0795 Québec inc. afin d'ajuster à la baisse ce nombre de parts pour devenir 1 950 000 parts émises et impayées détenues par 9406-0795 Québec inc. (les « parts ajustées détenues par 9406 »);
4. L'acquisition par 9555-6189 Québec inc des parts ajustées détenues par 9406 et de la totalité des parts de l'émetteur détenues par tous les commanditaires de l'émetteur;

(l'« autorisation demandée »);

Vu que les opérations sur titres visées par l'autorisation demandée sont des étapes qui permettront ultimement de procéder à la liquidation et dissolution de l'émetteur.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde l'autorisation demandée par l'émetteur.

Fait le 13 mai 2026.

Patrick Théorêt
Directeur des fusions et acquisitions des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1035737

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Corporation Minière Fokus

Le 15 mai 2026

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec (le « territoire »)

et

Dans l'affaire du
traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

Dans l'affaire de
Corporation Minière Fokus (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité principale du territoire (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire de l'autorité principale (la « législation ») révoquant son état d'émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujéti (la « décision souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti (demandes sous le régime de passeport) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il entend se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : en Alberta et en Colombie-Britannique (collectivement avec le territoire, les « territoires visés »).

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 11-102* et le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4, ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société dont le siège social est situé à Rouyn-Noranda au Québec;
2. Le déposant est actuellement un émetteur assujéti dans chacun des territoires visés;
3. Le 22 avril 2026 (la « date effective »), toutes les actions émises et en circulation du déposant ont été acquises par Gold Candle Ltd. (« Gold Candle ») moyennant une contrepartie en espèces, conformément à la convention d'arrangement datée du 11 février 2026 intervenue entre Gold Candle et le déposant (l'« arrangement »);
4. L'arrangement a été approuvé par les actionnaires du déposant lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 13 avril 2026;
5. L'ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec approuvant l'arrangement a été prononcée le 17 avril 2026, avec la clôture de l'arrangement correspondant à la date effective;
6. Les actions ordinaires du déposant ont été radiées de la cote de la Bourse de croissance TSX le 24 avril 2026;
7. Le déposant n'a pas l'intention d'obtenir un financement sur les marchés publics au moyen d'un placement de titres au Canada;
8. Le déposant ne peut pas se prévaloir de la procédure simplifiée prévue à l'article 19 de l'*Instruction générale 11-206 relative au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti* (« IG 11-206 »), étant donné que le déposant est en défaut de la législation en valeurs mobilières des territoires visés, pour avoir omis de déposer ses documents annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;
9. Malgré ce qui précède, le déposant satisfait aux autres critères de la « procédure simplifiée » énoncés à l'article 19 de l'IG 11-206 comme suit :

- a. Le déposant n'est pas un émetteur assujéti du marché de gré à gré aux termes du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1;
 - b. Les titres en circulation du déposant, y compris les titres de créance, sont détenus en propriété véritable, directement ou indirectement, par moins de 15 porteurs dans chacun des territoires du Canada et moins de 51 porteurs au total à l'échelle mondiale;
 - c. Aucun des titres du déposant, y compris les titres de créance, n'est ni ne sera négocié, au Canada ou à l'étranger, sur un marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, ni au moyen d'aucun autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de titres de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques;
10. Le déposant ne peut pas se prévaloir de la procédure modifiée prévue à l'article 20 de l'IG 11-206, étant donné que le déposant n'est pas constitué en vertu des lois d'un territoire étranger, qu'il ne dépose pas de documents d'information continue en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières et que ses titres ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse américaine;
11. Le déposant demande la révocation de son état d'émetteur assujéti dans tous les territoires visés. Si le décideur rend la décision souhaitée, le déposant cessera d'être un émetteur assujéti dans tous les territoires visés.

Décision

Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.

La décision du décideur en vertu de la législation est de rendre la décision souhaitée.

Patrick Théorêt
Directeur des Fusions et Acquisitions des sociétés

Décision n° : 2026-IC-1036805

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
ABAXX TECHNOLOGIES INC.	2026-03-31
ABRASILVER RESOURCE CORP.	2026-03-31
ACCORD FINANCIAL CORP.	2026-03-31
ADCORE INC.	2026-03-31
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2026-03-31
AIMIA INC.	2026-03-31
ALLIED GOLD CORPORATION	2026-03-31
AMERICAN HOTEL INCOME PROPERTIES REIT LP	2026-03-31
AMERICAS GOLD AND SILVER CORPORATION	2026-03-31
ANFIELD ENERGY INC	2026-03-31
APTOSE BIOSCIENCES INC.	2026-03-31
ARBUTUS BIOPHARMA CORPORATION	2026-03-31
ASCEND WELLNESS HOLDINGS, INC.	2026-03-31
AUTOCANADA INC.	2026-03-31
AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
AUXLY CANNABIS GROUP INC.	2026-03-31
AYA OR & ARGENT INC.	2026-03-31
BAYLIN TECHNOLOGIES INC.	2026-03-31
BIOMIND LABS INC.	2026-03-31
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2026-03-31
BLUE MOON METALS INC	2026-03-31
BONTERRA ENERGY CORP.	2026-03-31
BORALEX INC.	2026-03-31
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2026-03-31
BOYD GROUP SERVICES INC.	2026-03-31
BRAGG GAMING GROUP INC. (FORMERLY BREAKING DATA CORP.)	2026-03-31
BROOKFIELD CORPORATION	2026-03-31
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS L.P.	2026-03-31
BROOKFIELD WEALTH SOLUTIONS LTD.	2026-03-31
BSR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-03-31
BTQ TECHNOLOGIES CORP.	2026-03-31
CALIAN GROUP LTD.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CANASIA ENERGY CORP.	2026-03-31
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2026-03-31
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2026-03-31
CCL INDUSTRIES INC.	2026-03-31
CHARLOTTE'S WEB HOLDINGS, INC.	2026-03-31
CI FINANCIAL CORP.	2026-03-31
COLLECTIVE MINING LTD.	2026-03-31
CONDOR ENERGIES INC.	2026-03-31
CORBY SPIRITUEUX ET VINS LIMITÉE	2026-03-31
CYMBRIA CORPORATION	2026-03-31
DEFI TECHNOLOGIES INC.	2026-03-31
DIGI POWER X INC.	2026-03-31
DIOS EXPLORATION INC.	2026-03-31
DISCOVERY SILVER CORP.	2026-03-31
DIVERSIFIED ROYALTY CORP.	2026-03-31
DREAM UNLIMITED CORP.	2026-03-31
DRI HEALTHCARE TRUST	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2026-03-31
ELECTRA BATTERY MATERIALS CORPORATION	2026-03-31
ELECTROVAYA INC.	2026-03-31
ELEMENTAL ROYALTY CORPORATION	2026-03-31
ENCORE ENERGY CORP.	2026-03-31
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-03-31
FENNEC PHARMACEUTICALS INC.	2026-03-31
FONDS CROISSANCE ET REVENU NEI (AUPARAVANT, FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI)	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS À POSITIONS LONGUES ET COURTES NEI	2026-03-31
FONDS D'ENTREPRISES CHEFS DE FILE MONDIALES NEI	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ÉTHIQUE NEI)	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ÉTHIQUE NEI)	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI)	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION ER NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D' ACTIONS ÉTHIQUE NEI)	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D' ACTIONS NORDOUEST NEI)	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ÉTHIQUE NEI)	2026-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS MONDIALES ÉTHIQUE NEI)	2026-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI)	2026-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ER NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ÉTHIQUE NEI)	2026-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2026-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO	2026-03-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL NEI	2026-03-31
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NEI (AUPARAVANT, FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NORDOUEST NEI)	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE - DEVICES NEUTRES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CIBLÉES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PLUS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS INTERNATIONALES VALEUR	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES FONDAMENTALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC	2026-03-31
FONDS DESJARDINS FNB MARCHÉS NEUTRES	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2026	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2027	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2028	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2029	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2030	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS MONDIALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS RÉPARTITION TACTIQUE DES ACTIFS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE	2026-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES PLUS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS POSITIVES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE DIVERSITÉ	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE MONDIAL DE DIVIDENDES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OPPORTUNITÉS MONDIALES	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE REVENU COURT TERME	2026-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES	2026-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NEI	2026-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS D'IMPACT CANADIEN NEI	2026-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS IMPACT MONDIAL NEI	2026-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ NEI	2026-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL NEI	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEI	2026-03-31
FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE MONDIAL NEI (AUPARAVANT, FONDS ÉQUILIBRÉ ER NEI)	2026-03-31
FONDS INDICIEL CANADIEN AMÉLIORÉ ESG NEI (AUPARAVANT, FONDS INDICIEL JANTZI SOCIAL MD NEI)	2026-03-31
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI	2026-03-31
FORTUNE MINERALS LIMITED	2026-03-31
FRONTERA ENERGY CORPORATION	2026-03-31
FURY GOLD MINES LIMITED	2026-03-31
G MINING VENTURES CORP.	2026-03-31
GENERATION MINING LIMITED	2026-03-31
GLASS HOUSE BRANDS INC.	2026-03-31
GLOBAL ATOMIC CORPORATION	2026-03-31
GLOBAL WATER RESOURCES, INC.	2026-03-31
GOLDEN MINERALS COMPANY	2026-03-31
GROUNDLED LITHIUM CORP. FORMERLY VAR RESOURCES CORP.	2026-03-31
GROUPE ATKINSRÉALIS INC.	2026-03-31
GROUPE DYNACOR INC.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
HYDRO ONE INC.	2026-03-31
HYDRO ONE LIMITED	2026-03-31
IM CANNABIS CORP.	2026-03-31
INFORMATION SERVICES CORPORATION	2026-03-31
INTERFOR CORPORATION	2026-03-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2026-03-31
INVESQUE INC.	2026-03-31
JAGUAR MINING INC.	2026-03-31
KARTOON STUDIOS, INC. (FORMERLY KNOWN AS GENIUS BRANDS INTERNATIONAL, INC.)	2026-03-31
KEYERA CORP.	2026-03-31
KIBOKO GOLD INC.	2026-03-31
KNEAT.COM, INC.	2026-03-31
KONTROL TECHNOLOGIES CORP.	2026-03-31
LARGO INC.	2026-03-31
LES ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE	2026-04-04
LES RESSOURCES YORBEAU INC.	2026-03-31
LI-FT POWER LTD.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
LIGHT AI INC., FORMERLY, MOJAVE BRANDS INC.	2026-03-31
LITHIUM AMERICAS CORP.	2026-03-31
LUMINA METALS CORP.	2026-03-31
LUNR ROYALTIES CORP.	2026-03-31
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2026-03-31
MANDAT NEI ACTIONS CANADIENNES	2026-03-31
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES	2026-03-31
MANDAT NEI RÉPARTITION D'ACTIFS SOUS GESTION	2026-03-31
MANDAT NEI REVENU FIXE	2026-03-31
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS AMÉRICAINES	2026-03-31
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS CANADIENNES	2026-03-31
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS INTERNATIONALES	2026-03-31
MANDAT PRIVÉ TITANIUM OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES MONDIALES	2026-03-31
MANDAT PRIVÉ TITANIUM REVENU FIXE CANADIEN	2026-03-31
MANDAT PRIVÉ TITANIUM REVENU FIXE MONDIAL	2026-03-31
MARITIME LAUNCH SERVICES INC.	2026-03-31
MATTR CORP.	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
MEDICUS PHARMA LTD.	2026-03-31
METALLA ROYALTY AND STREAMING LTD.	2026-03-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2026-03-31
MILESTONE PHARMACEUTIQUES INC.	2026-03-31
MORIEN RESOURCES CORP.	2026-03-31
MOUNT LOGAN CAPITAL INC.	2026-03-31
NANO ONE MATERIALS CORP	2026-03-31
NANOXPLORE INC.	2026-03-31
NEI CLEAN INFRASTRUCTURE FUND	2026-03-31
NERVGEN PHARMA CORP.	2026-03-31
NEUPATH HEALTH INC.	2026-03-31
NEW PACIFIC METALS CORP.	2026-03-31
NEXGOLD MINING CORP.	2026-03-31
NEXLIVING COMMUNITIES INC.	2026-03-31
NORTH AMERICAN CONSTRUCTION GROUP LTD.	2026-03-31
NORTHLAND POWER INC.	2026-03-31
ONCOLYTICS BIOTECH INC.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ONEX CORPORATION	2026-03-31
ORBIT GARANT DRILLING INC.	2026-03-31
OREZONE GOLD CORPORATION	2026-03-31
PAGES JAUNES LIMITÉE	2026-03-31
PAPIERS TISSU KP INC.	2026-03-31
PARTNERS VALUE INVESTMENTS INC.	2026-03-31
PARTNERS VALUE INVESTMENTS L.P.	2026-03-31
PIVOTREE INC.	2026-03-31
PLANET 13 HOLDINGS INC.	2026-03-31
PLAZA RETAIL REIT	2026-03-31
POET TECHNOLOGIES INC.	2026-03-31
POLLARD BANKNOTE LIMITED	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ACTIONS MONDIALES	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB AUDACIEUX	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CONSERVATEUR	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CROISSANCE	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ÉQUILIBRÉ	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB MODÉRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS MONDIALES	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE AUDACIEUX	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CONSERVATEUR	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE MODÉRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ACTIONS MONDIALES	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE AUDACIEUX	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CONSERVATEUR	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CROISSANCE	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ÉQUILIBRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE MODÉRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR	2026-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CROISSANCE)	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE ET REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ET DE REVENU MERITAS)	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE MAXIMALE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE MERITAS)	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT ÉQUILIBRÉ)	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT REVENU)	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU ET CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CONSERVATEUR)	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CONSERVATEUR	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CROISSANCE	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI IMPACT ÉQUILIBRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT CONSERVATEUR	2026-03-31
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MONDIAL NEI)	2026-03-31
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI CROISSANCE	2026-03-31
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI ÉQUILIBRÉ	2026-03-31
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU ET CROISSANCE	2026-03-31
POWERBANK CORPORATION	2026-03-31
PRAIRIE PROVIDENT RESOURCES INC.	2026-03-31
PREDICTIVE DISCOVERY LIMITED	2026-03-31
QUARTERHILL INC.	2026-03-31
QUÉBECOR INC.	2026-03-31
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2026-03-31
QUINSAM CAPITAL CORPORATION	2026-03-31
RAVELIN PROPERTIES REIT	2026-03-31
RESSOURCES E-POWER INC.	2026-03-31
RESVERLOGIX CORP.	2026-03-31
ROUTE1 INC.	2026-03-31
ROXMORE RESOURCES INC., FORMERLY AXCAP VENTURES INC.	2026-03-31
RUBICON ORGANICS INC.	2026-03-31
SANGOMA TECHNOLOGIES CORPORATION	2026-03-31
SENVEST CAPITAL INC.	2026-03-31
SERVICES IMMOBILIERS BRIDGEMARQ INC.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
SILVER MOUNTAIN RESOURCES INC.	2026-03-31
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	2026-03-31
SOL STRATEGIES INC.	2026-03-31
SOLANA COMPANY	2026-03-31
SOLARIS RESOURCES INC.	2026-03-31
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2026-03-31
SPIRE GLOBAL, INC.	2026-03-31
STANTEC INC.	2026-03-31
STLLR GOLD INC.	2026-03-31
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2026-03-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2026-03-31
SYNDICAT DE LOCATION - FAIRMONT TREMBLANT	2026-04-30
TALON METALS CORP.	2026-03-31
TERRAVEST INDUSTRIES INC.	2026-03-31
THE WESTAIM CORPORATION	2026-03-31
TORONTO HYDRO CORPORATION	2026-03-31
TOUCHSTONE EXPLORATION INC.	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
TREE ISLAND STEEL LTD.	2026-03-31
VECIMA NETWORKS INC.	2026-03-31
VERSAMET ROYALTIES CORPORATION (PREVIOUSLY SANDBOX ROYALTIES CORP.)	2026-03-31
VITAL INFRASTRUCTURE PROPERTY TRUST	2026-03-31
VOLATUS AEROSPACE INC. (FORMERLY, DRONE DELIVERY CANADA CORP.)	2026-03-31
WESTERN URANIUM & VANADIUM CORP.	2026-03-31
WESTPORT FUEL SYSTEMS INC.	2026-03-31
WHITEMUD RESOURCES INC.	2026-03-31
WILDBRAIN LTD.	2026-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CANADA GOOSE HOLDINGS INC.	2026-03-29
FONDS D'ÉQUITÉ IMMEX I	2025-12-31
MINERA ALAMOS INC.	2025-12-31
VELAN INC.	2026-02-28

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CANADA GOOSE HOLDINGS INC.	2026-03-29

RAPPORTS ANNUELS

Date du document

MINERA ALAMOS INC.

2025-12-31

VELAN INC.

2026-02-28

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ALASKA ENERGY METALS CORPORATION

AYA OR & ARGENT INC.

BESRA GOLD INC.

BITCOIN WELL INC.

BROOKFIELD BUSINESS CORPORATION

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION (FORMERLY, 1505127 B.C.
LTD.)

CONDOR ENERGIES INC.

CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE AUPARAVANT CAPITAL
ORLETTO II INC.

CURALEAF HOLDINGS, INC.

E3 LITHIUM LTD.

ENGINE THERAPEUTICS INC.

FAIRCHILD GOLD CORP.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

FIDUCIE IMMEUBLE FIRM CAPITAL

FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION

FLINT CORP.

FOREMOST INCOME FUND

GLASS HOUSE BRANDS INC.

GO RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

GROUNDED LITHIUM CORP. FORMERLY VAR RESOURCES CORP.

GROUPE DYNACOR INC.

HIGHLANDER SILVER CORP.

ILLUMIN HOLDINGS INC.

INPLAY OIL CORP.

INTEGRA RESOURCES CORP.

IVANHOE MINES LTD.

JAGUAR MINING INC.

KINAXIS INC.

KRAKEN ROBOTICS INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

LARGO INC.

LEEF BRANDS INC.

LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)

LITHIUM ARGENTINA AG

LULULEMON ATHLETICA INC.

MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.

METALLA ROYALTY AND STREAMING LTD.

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

NEW FOUND GOLD CORP.

NEXA RESOURCES S.A.

NGEX MINERALS LTD.

ORLA MINING LTD.

OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.

PAPIERS TISSU KP INC.

PLURILOCK SECURITY INC. FORMERLY LIBBY K INDUSTRIES INC.

POLARIS RENEWABLE ENERGY INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

REPLENISH NUTRIENTS HOLDING CORP. (FORMERLY KNOWN AS
EARTHRENEW INC.)

SPECTRAL MEDICAL INC.

STACK CAPITAL GROUP INC.

STAR ROYALTIES LTD.

STRIA LITHIUM INC.

TERAGO INC.

THE NORTH WEST COMPANY INC.

TITAN MINING CORPORATION

TOREX GOLD RESOURCES INC.

TRUE NORTH COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

WELL HEALTH TECHNOLOGIES CORP.

WESTSHORE TERMINALS INVESTMENT CORPORATION

NOTICE ANNUELLE

Date du document

CANADA GOOSE HOLDINGS INC.

2026-03-29

MINERA ALAMOS INC.

2025-12-31

VELAN INC.

2026-02-28

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

FONDS D'ÉQUITÉ IMMEX I

2025-12-31